

CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR MÉCONTENTES VOUS ETES COMPTÉS.... COMPTEZ-VOUS !

Balayant avec mépris l'expression des scientifiques, des assemblées collégiales et représentatives (CNU, CP-CNU, Comité national, CNESER,...), le président de la République a déclaré : "J'ai vu que l'on m'accusait de vouloir modifier l'organisation de la recherche en France, c'est vrai ... Pas de réforme, pas d'argent public en plus".

"Mettre un terme" à un système "invraisemblable", où un "vieux statut mité fait que [les] meilleurs chercheurs sont trop vieux pour chercher [en France] et assez jeunes pour être rémunérés à prix d'or chez les autres", est l'objectif annoncé du président qui semble ne voir la réussite d'orientations scientifiques que dans les gains financiers individuels des acteurs de la recherche, avec, selon lui, la "bizarrerie qui consiste à ce que [les] meilleurs chercheurs, les plus jeunes, soient débauchés par les autres parce qu'ils sont payés trois fois plus cher ailleurs".

Nicolas Sarkozy, dans ce discours le 5 mars 2008 au Sénat, livre des décomptes très approximatifs : "J'étais très heureux d'ailleurs de voir qu'il y avait en tout et pour tout 200 personnes dans la rue". Il évoquait, à sa façon, la manifestation organisée par l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche, SLR et SLU, mardi 4 mars à Paris devant le ministère. Nous étions plus de 500 à Paris, plusieurs centaines en province et, au même moment, plus de 600 responsables d'unités de recherche, des membres d'instances locales ou nationales de prospectives scientifiques lançaient un appel pour une autre politique de recherche. (voir lettre flash 37)

Il a une nouvelle fois vanté le crédit impôt recherche : "c'est le plus puissant levier dans le monde pour soutenir l'investissement dans la recherche de nos entreprises". Il ne dit pas que sur les dépenses salariales qui bénéficient de cette opération fiscale, moins de 14% relèvent de l'emploi effectif d'un nouveau salarié titulaire a minima d'une thèse.

Ce mépris pour la longueur des cortèges revendicatifs (et le nombre de manifestants) ne peut durer. La combinaison des initiatives nationales (une autre est prévue le 27 mars, jour de vote sur l'organisation de la recherche à l'INSERM et de discussions sur le plan stratégique au CNRS) et des bons résultats électoraux dans les scrutins pour les CA+CS+CEVU, doit s'amplifier comme la pression sur tous les présidents sortants et les élus pour que soient respectées les orientations retenues par les collègues. Des scrutins tenus à se jour se dégage une forte solidarité combative pour contester la loi LRU et faire discuter, émerger et mettre en œuvre des alternatives.

Au-delà des enjeux locaux, c'est bien le sens des votes qu'il faudra compter dans les universités de Toulon, Avignon, Bordeaux 2, Bretagne Occidentale, Paris 7, Bretagne Sud, qui se tiennent ce mardi 11 mars, et des universités de Nantes (le 17), Littoral, Lille 2, Nancy 1, Paris 3, La Rochelle, Clermont-Ferrand 2, Cergy-Pontoise le 18 mars.

Le SNESUP appelle à construire les meilleurs résultats pour les listes qui contestent la LRU et sur lesquelles se trouvent ses militants et à faire entendre la voix des universitaires dans les cortèges FSU du 19 mars prochain. Le SNESUP, ses sections locales, ses adhérents porteront partout sur la place publique les enjeux pour l'université des premiers votes du CA, en particulier lorsqu'un président en exercice demande sa confirmation. L'expression du vote des collègues, des BIATOSS et des étudiants doit être entendue ; il est inconcevable d'envisager diriger une université en ignorant le vote majoritaire, en jouant de manœuvres ou de pressions. Les présidents désavoués par le vote des collègues ne sauraient être confirmés. (voir « Que faire pour le 1er CA » sur www.snesup.fr)

Elections 2008 au Comité national de la recherche scientifique Voter et faire voter pour les candidats SNESUP-SNCS

Le début du scrutin aura lieu le 17 mars 2008, la clôture du scrutin (date limite de réception des votes) 14 avril 2008.

Les matériels de vote sont envoyés à l'adresse professionnelle des électeurs extérieurs au CNRS.

En cas de non réception du matériel de vote : contactez l'UPS2299 « Organisation des élections » par courriel (elections@cnrs-dir.fr) pour qu'un nouveau matériel vous soit adressé.

Le matériel électoral pour les collègues A et B est composé de : un porte adresse personnalisé avec les instructions de vote, un bulletin de vote, détachable du porte adresse, portant la liste des candidats associés à une case à noircir, des professions de foi, une enveloppe réponse T déjà affranchie (sauf pour les envois depuis l'étranger) pour insérer et renvoyer le bulletin de vote.

Si vous constatez un oubli dans le matériel électoral, envoyez un courriel à elections@cnrs-dir.fr et doublez-le vers : recherche@snesup.fr